

## Commune d'Arthonnay

### Compte rendu du conseil municipal en date du 05 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le cinq mars à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josine – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, BOSVIEUX Jean, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc.

Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 04 décembre 2017, le conseil l'adopte à l'unanimité

#### **Délibération pour le choix du désherbage 2018 :**

Après étude du prix des produits à acheter, de l'équipement, du temps passé par l'agent communal, les contraintes réglementaires et le danger, le conseil municipal :

- étudie les devis de la SARL 89 G SERVICES

- accepte les devis pour un montant de 604.60 € ttc pour la prestation, et 762 € ttc pour les produits

- demande que le désherbage du cimetière soit fait avant le 20 mars si le temps le permet.

#### **Délibération pour les travaux à réaliser vers l'étang :**

Vu les écoulements d'eau lors des fortes pluies, il est nécessaire de prévoir des travaux afin d'essayer de solutionner ce problème qui endommage la route.

Un devis a été demandé à l'entreprise RONDOT, le montant du présent devis s'élève à 1263.58 € ttc. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

#### **Délibération pour les travaux de voirie 2018 :**

Le conseil prévoit environ 8000 € pour l'entretien annuel de la voirie.

Pour ce qui est des autres travaux, le conseil décide en priorité de finir les travaux de trottoirs dans le village. Au vu des devis reçus et les bases n'étant pas les mêmes, il est très difficile de comparer. Une nouvelle consultation sera lancée avec un bordereau descriptif.

#### **Délibération pour le remboursement de frais avancés par un conseil municipal :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à Mr BOSVIEUX Jean la somme de 106 €, pour l'achat d'un numéro de rue et l'hébergement internet

#### **Délibération pour la redevance occupation domaine public Orange :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif maximum à savoir 166,47 € pour l'année 2018

#### **Délibération pour la redevance occupation domaine public Enedis :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant maximum de la redevance, à savoir 203 € pour l'année 2018

#### **Délibération pour la signature de la convention avec la Préfecture relative à la transmission électronique des actes administratifs :**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes administratifs

### **Délibération pour attribuer une subvention à l'AST :**

L'AST sollicite à nouveau la commune pour une subvention relative à la course cycliste qui aura lieu le 06 mai 2018 ; la course sera intitulée – Prix de la municipalité.

Le conseil municipal décide de verser la somme de 150 € comme l'an passé

### **Délibération pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre relative à l'accessibilité de l'église :**

Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre pour la faisabilité de l'accessibilité de l'église. Le CAUE sera consulté.

### **Divers :**

- Le chemin des peintres aura lieu cette année ; la subvention ayant été versée en 2017 et qu'il n'a pas eu lieu, la subvention se trouve donc reportée sur 2018.
- Réserve de Panfol : les travaux de terrassement sont commencés.
- Chemin de Bragelogne : il sera refait par l'entreprise BALANCHE, la terre décapée sera vendue et compensera une partie des frais de rempierrage ; le transport des cailloux devraient se faire par les agriculteurs.
- Pose d'un chauffe eau à la mairie : l'entreprise locale a été contactée et refuse d'établir un devis pour la commune ; une autre entreprise a donc été consultée.
- Accessibilité de la mairie : dans un premier temps, il faut demander une dérogation afin de ne pas changer la porte d'entrée de la Mairie, et proposer une autre solution.
- Bas du Crot : un remblaiement en concassé est nécessaire.
- Site INTERNET : Le site de la commune est en ligne
- Accès INTERNET : un test a été réalisé par la CCLTB à partir du château d'eau de Channes par voix hertzienne : le résultat est positif. Les démarches administratives sont donc lancées par la CCLTB.

Séance levée à 21 heures 30

Le Maire,

Josiane ROUSSEAU